

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 2

Membres absents : 4

Membres votants : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 14 juin 2024 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, Mme Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme Fatima AZZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran GURUNG, Mme Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE ; Mme. Fatma SERIR, M. Salah KOBBI, Conseillers municipaux délégués.

Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Gaoussou KEITA, M. Rolande CHAVANE, M. Éric PELEAU, M. Jérémie LAGARDE, Mme. Mariam KANTE, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Mme Emmanuelle RASSABY, Abdelaziz BENTAJ Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Arnaud PERICARD Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL,
M. Larbi OUHAMMOU Conseillers municipal délégué, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE,

ABSENTS :

Monsieur Christophe Douay, conseiller municipal
Madame Yaël Levy, conseillère municipale
Monsieur Abderrahim AIT OMAR, Conseiller municipal,
Madame Sandrine PAYET, Conseiller municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR L'ACCUEIL DELEGATION
THAÏLANDAISE PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES EN
PARTENARIAT AVEC LES SOCIETES SPIN WORK ET SPARTNER**

MONSIEUR HADDOUCHE EXPOSE AU CONSEIL

Que la municipalité de Villeneuve-la-Garenne est particulièrement investie sur le sujet des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Depuis 2022 et plus particulièrement en cette année olympique 2024, un programme évènementiel ambitieux en faveur de la promotion des J.O.P sur le territoire de Villeneuve-la Garenne a été mis en place par la Ville et ses partenaires :

- 7 éditions de « Vivre les jeux à Villeneuve » :
 - o en juin 2022 sur le basket-ball 3 contre 3,
 - o en octobre 2022 sur le breakdance,
 - o en avril 2023 sur les sports de glisse,
 - o en octobre 2023 sur le parasport,
 - o en février 2024 sur les sports nautiques,
 - o en avril 2024 sur les sports de combat,
 - o une édition supplémentaire sera organisée le 30 juin 2024 sur les sports de plein air,
- Le gala de handball international féminin organisé par la MJC le 2 mars 2024,
- L'Urban Ball 100% féminin organisée par Génération Unis le 8 mars 2024,
- L'Egal Run pour les droits des femmes en collaboration avec l'Ile-Saint-Denis et son village olympique,
- Les Saveurs Olympiques du 14 au 16 mars 2024,
- La soirée « Ciné piscine » à la piscine Alice MILLIAT le 26 avril 2024,
- L'Inaya cup organisée par « Les Pas de l'Espoir »,
- Le tournoi Borriello organisé par l'AVG Football le 19 mai 2024,
- La « Soirée Aquazen » à la piscine municipale du 31 mai 2024,
- L'Urban Ball de Génération Unis du 1er au 2 juin 2024,
- La rando roller du 7 juin 2024,
- L'Olympiade Culturelle avec le spectacle Akutuk Origins à la piscine le 16 juin 2024,
- Le village olympique « Profitons des Jeux » du 8 juillet au 9 août 2024,

Que cette programmation évènementielle ambitieuse est un des marqueurs d'une politique sportive volontariste pour tous les sportifs et qui se traduit également par la mise en place du « Savoir Rouler » au sein de l'Education nationale, la formation des éducateurs sur le handisport et le parasport, la mise en place d'un créneau handisport par la Ville, la participation au Tour Olympique et Paralympique 92 du département, la création de cours de remise en forme pour adulte, la création de stage multisport pendant les vacances scolaires, l'accompagnement indéfectible des associations sportives de la Ville, la mise en place de la semaine olympique et paralympique au sein de l'Education nationale ainsi que la journée olympique du 23 juin, et bien d'autres actions,

Que sur le plan des équipements sportifs, de nombreux projets de construction et de réhabilitation ont été réalisés ces dernières années bénéficiant de nombreuses subventions en cette période préolympique, une aire de fitness en plein air, des terrains de basket extérieur 3 par 3, un nouveau terrain synthétique de football du complexe Phillipe Cattiau, une mise en accessibilité handicapé et une réhabilitation des vestiaires du complexe Phillipe Cattiau, les travaux d'isolation acoustique des équipements sportifs de Jules Verne, le changement de la bulle des terrains de tennis municipaux et les travaux de réhabilitation de la piscine rebaptisée Alice MILLIAT,

Que les projets en cours ou à venir sont la création d'un roller skate Park, la création de 3 terrains de paddel, la création d'un club house et des vestiaires supplémentaires sur le site de Cattiau,

Que développer le sport par tous les moyens à travers cette dynamique des J.O.P et ses valeurs que sont l'amitié, le respect et l'excellence sont un leitmotiv de la politique sportive de la Ville. Accueillir une délégation sportive olympique et paralympique au sein de notre territoire est une aubaine qu'il était impensable de ne pas saisir au regard des tous les éléments précités,

Que la Sport Authority of Thailand installera son Centre de Haute Performance (C.H.P) au sein de La Fabrik du 23 juillet au 10 août puis du 24 août au 09 septembre 2024. Le C.H.P est un centre qui recevra les sportifs thaïlandais, le staff médical, technique et logistique ainsi que le centre de média.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention avec l'agence SPIN WORK Co., Ltd. et l'agence SPARTNER relatif à l'accueil du centre de haute performance de la délégation thaïlandaise pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à Villeneuve-la-Garenne,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2024,

Oùï les explications complètes de M HADDOUCHE,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE

La convention d'accord tripartite d'accueil du centre de haute performance de la délégation thaïlandaise pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à Villeneuve-la-Garenne.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention avec l'agence SPIN WORK Co., Ltd. et l'agence SPARTNER relatif à l'accueil du centre de haute performance de la délégation thaïlandaise pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à Villeneuve-la-Garenne.

PRECISE

Que la convention est jointe à la présente délibération.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télerecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Conseiller Délégué de la Métropole du Grand Paris**